

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2024/74**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	21

Date de la convocation
06/06/2024

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L’an deux mil vingt-quatre, le jeudi 13 juin à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s’est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Étaient Présents (19) : Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI - Joseph GALLETTI – Isabelle GIUDICELLI - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI – Angèle NERI - José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI

Pouvoirs (2) : Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Anne-Marie NATALI donne pouvoir à José OLIVA

Absents (16) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Jean Charles GIABICONI- Maria GAROBY - Bernard GRAZIANI – - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Pierre NATALI - Marjorie PINDUCCI – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Objet : Projet d’acquisition d’une cuve de réactif pour la branche SUD - Demande de subvention

Monsieur Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu’il a acceptées.

Le Président rappelle au conseil communautaire la nécessité de combattre l’H2S qui est un gaz très corrosif pour les équipements et qui est dangereux pour nos agents.

Dans ce cadre, la communauté de Communes Marana Golo doit mettre en place une cuve de nutriox pour combattre l’apparition de ce gaz de manière préventive et ainsi limiter son apparition afin de protéger nos agents et nos équipements.

Le montant global de cette acquisition est de 12 500 € HT

Le Président propose de solliciter l’aide financière de la Collectivité Unique dans le cadre de la dotation quinquennale, selon le plan de financement suivant :

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20240613-2024-74-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2024

Collectivité de Corse (CDC)	8 750 € HT Soit 70 % du montant de l'opération
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	3 750 € HT, soit 30 % du montant total de l'opération
Total	12 500 € HT SOIT 15 000 € TTC

Il est demandé au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil oui cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- Approuve le projet de plan de financement suivant :

Collectivité de Corse (CDC)	8 750 € HT Soit 70 % du montant de l'opération
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	3 750 € HT, soit 30 % du montant total de l'opération
Total	12 500 € HT SOIT 15 000 € TTC

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI